



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Article 41 de la LFSS et ses conséquences sur les structures de radiologie

Question écrite n° 6881

Texte de la question

Mme Sandra Marsaud attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur l'article 41 de la loi de financement de la sécurité sociale et ses conséquences sur les structures de radiologie. Cet article, qui prévoit des baisses tarifaires d'ici au 31 octobre 2025 avec un objectif de 300 millions d'euros d'économie, suscite de vives inquiétudes parmi les professionnels de santé. Bien que la profession soit pleinement disposée à participer à une maîtrise des dépenses basées sur la pertinence des actes, les décisions unilatérales de la CNAM pourraient fragiliser davantage des structures déjà en grande difficulté. En Charente, l'accès à l'imagerie médicale est d'ores et déjà très dégradé : trois mois de délai pour une IRM, un an pour une mammographie de dépistage. Ces délais sont aggravés par la baisse démographique des radiologues et par les freins à l'installation en structures privées, liés notamment aux baisses tarifaires répétées depuis dix ans et à une répartition inégale des ressources sur le territoire. Mme la députée attire l'attention du de M. le ministre sur les conséquences concrètes de cette situation : en 2024, les remboursements des actes d'imagerie ont diminué de 1,8 % en Charente, alors qu'ils ont augmenté de 3,8 % en région et de 2,6 % au niveau national. Ce différentiel traduit une détérioration manifeste de l'accès aux soins pour les patientes et patients de mon département. Elle souhaiterait qu'il lui précise quelles dispositions il entend prendre pour garantir une concertation effective entre la CNAM et les représentants du syndicat des radiologues, afin de préserver l'accès à l'imagerie médicale dans les territoires déjà fragiles.

Données clés

Auteur : [Mme Sandra Marsaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6881

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2025